

Arrêté n° 9 1 0 1 MPA-CAB
instituant le journal de pêche à bord des navires de pêche
opérant dans les eaux maritimes sous juridiction congolaise

LE MINISTRE DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2-2000 du 1^{er} février 2000 portant organisation de la pêche maritime en République du Congo ;

Vu le décret n° 2007-307 du 14 juin 2007 relatif aux attributions du ministre de la pêche maritime et continentale ;

Vu le décret n° 2008-312 du 5 août 2008 portant organisation du ministère de la pêche maritime et continentale, chargé de l'aquaculture ;

Vu le décret n° 2008-313 du 5 août 2008 portant attributions et organisation de la direction générale de la pêche maritime ;

Vu le décret n° 2009-335 du 15 septembre 2009 portant nomination des membres du Gouvernement.

ARRETE :

Article premier : Le présent arrêté institue, conformément à l'article 43 de la loi n° 2-2000 du 1^{er} février 2000 susvisée, le journal de pêche à bord des navires de pêche opérant dans les eaux maritimes sous juridiction congolaise.

Article 2 : Tout navire de pêche a l'obligation d'avoir à bord et de tenir, un journal de pêche selon le modèle établi par l'administration de la pêche et joint en annexe du présent arrêté.

Ce modèle peut être traduit dans une langue étrangère.

Article 3 : Le journal de pêche est exigé à la fin de toute marée.

Article 4 : Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté est passible de la pénalité prévue à l'article 92 de la loi n° 2-2000 du 1^{er} février 2000 susvisée.

Article 5 : Le présent arrêté sera enregistré au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 17 ~~01~~ ⁰² février 2010

Hellot Matson MAMPOUYA



MODELE DE JOURNAL DE PECHE

institué par arrêté n° du

Armement :

Année : 20.....

Navire :

Mois :

Date d'appareillage :

Date d'accostage :

Numéro de la marée :

Journée du :

N° d'ordre	Données essentielles				
01	Zone de pêche				
02	Position géographique	Latitude		Longitude	
03	Conditions météorologiques	Temps	Mer	Courant	Température
04	Vitesse de pêche(Nœuds)				
05	Nombre de traits				
06	Durée du trait	Heure début	Heure fin	Direction du trait (Cap)	Profondeur de pêche
07	Engins utilisés et mailles				
08	Espèces principales pêchées				
09	Tonnage pêché				
10	Espèces rejetées				
11	Tonnage rejeté				
12	Tonnage des prises accessoires				
13	Conservation	Mode		Température	
14	Observations				
Date		Je soussigné, certifie sur l'honneur que les déclarations contenues dans ce journal de pêche sont conformes.			
Visa inspecteur de la pêche				Date	
				Visa du patron de pêche	